

# ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU / AIXE SUR VIENNE

## Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 9 novembre 2017

Présents :

-M. ARNAUD, maire de la commune, et Mme CLAVEAU, adjointe au maire

-les représentants des parents d'élèves élus : Mme BESSE, M FEYSSAT, M ROCHE, Mme BOISSOU, Mme COCAGNE, Mme DEGEORGES, Mme GRIVOT, M. PORTMANN ; Mme THONNELIER (à partir de 18h55) ; M DELTREUIL et Mme BENESTEVE (à partir de 19h20)

-les enseignants de l'école (ou leur remplaçant au moment de la réunion) : Mme KERMENE, Mme PARTIMBENE, M. SOULA, Mme VERNAUDON, M STORTZ, M. DUQUEROIX, M. REBELLAC, Mme EBURDERIE, Mme DUTAILLY, Mme NIVET, M. VUILLERME, M. CHAMINANT

-M. HUGON, Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription

-Invité : M. GUDIN, coordonnateur TAP

Absents excusés : Mme Besse (enseignante), Mme Pagnon (psychologue scolaire, membre du RASED), M. Billy (DDEN), Mmes Chapelle, Jean-Calixte et Benos (représentantes titulaires des parents d'élèves)

Secrétaire du conseil d'école : Mme Partimbene (assistée de M. Stortz)

début du conseil 18h40

### 1/ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Une seule liste de candidats était présentée pour ces élections du vendredi 13 octobre 2017.

\*205 votants sur 488 parents inscrits soit une participation de 42,01%

\*185 bulletins exprimés et 23 bulletins blancs ou nuls

La liste des candidats est intégralement élue (12 titulaires et 4 suppléants).

### 2/ Fonctionnement du conseil d'école et vote de son règlement intérieur

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs autour de points visant à améliorer la qualité de vie de l'élève à l'école. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers ni un lieu de polémique ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école. Les membres en présence se doivent le respect. Chaque membre mérite que sa parole (avis, suggestions, voix en cas de vote) soit entendue.

M. Chaminant demande enfin à toutes et à tous de veiller au strict respect des règles de confidentialité qui protègent les informations à caractère personnel dont les membres du conseil d'école auraient connaissance.

M. Chaminant présente l'article 5 qui précise les attributions du conseil d'école.

VOTE (votants : 12 enseignants, 8 parents présents à ce moment-là, 2 élus)

CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 22

**Le règlement intérieur du conseil d'école est adopté à l'unanimité.**

### 3/ Le règlement intérieur de l'école

Distribution et présentation des documents (règlement intérieur et annexe).

\*Des modifications sur la forme pour être au plus prêt du règlement type départemental en vigueur

\*Insertion partie1/art2 d'un paragraphe sur le comportement citoyen

\*Ajout partie2/art1 de la mention « lieu de résidence de l'enfant » sur toute copie de jugement dans le cas de parents séparés ou divorcés

\*Partie3/art2 : M. Chaminant insiste sur la nécessité de prévenir l'école en cas d'absence d'un élève (la messagerie est consultée plusieurs fois par jour) et de justifier celle-ci par écrit au retour de l'enfant. Ajout d'un paragraphe en lien avec une assiduité scolaire de rigueur.

Les entrées/sorties sur temps scolaire pour que des enfants bénéficient de soins ou de rééducations sont également sources de difficultés : il faut être en mesure d'ouvrir la porte chaque jour de la semaine, parfois plusieurs fois par jour, ce que M. Chaminant ne peut garantir du fait de son planning de directeur et du fait de sa propre gestion de classe. Le non-renouvellement d'une présence humaine supplémentaire (demande faite en fin d'année scolaire précédente et restée sans suite) est un manque important. M. Chaminant demande de la compréhension de la part des familles et une adaptation des entrées/sorties au plus prêt des récréations. Il va se renseigner sur les modalités d'obtention d'une personne supplémentaire. *Un membre des RPE indique qu'il est aussi de leur compétence de sensibiliser les familles à faire au mieux pour l'intérêt de tous.*

*Mme Claveau ajoute que Mme Gayout, dont le bureau est mitoyen à celui de M. Chaminant, peut être amenée à ouvrir la porte, ce qui n'est pas son rôle.*

*M. le Maire précise qu'un visiophone et une ouverture à distance seront intégrés dans le prochain portail principal (voir ci-dessous).*

\*Partie4/art1 : M. Chaminant rappelle aux familles de veiller au strict respect des horaires de l'école. L'école est compréhensive sur les retards exceptionnels mais néanmoins tout retard est pénalisant pour le fonctionnement de l'école, le fonctionnement des classes mais aussi et surtout pour les enfants eux-même. Encore une fois, la non-présence d'une personne supplémentaire au service de l'école qui pourrait accueillir les retardataires est une gêne. M. Chaminant précise que des enfants en retard attendent parfois seuls devant la porte de l'entrée « direction ». Il est donc nécessaire de faire un rappel et un ajout dans le règlement intérieur : « Avant que les enfants soient pris en charge par l'enseignant, ils restent sous la seule surveillance et responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs. »

*Sollicité par un membre des RPE, M. le Maire précise que les entrées/sorties par le portail jaune ne seront pas modifiées cette année scolaire, de même que les barrières demeureront en place malgré la levée de l'état d'urgence. Pour la rentrée scolaire 2018, il est prévu une entrée/sortie côté parking mairie pour les parents qui déposent/récupèrent leurs enfants et une entrée/sortie côté Place René Gillet pour les enfants inscrits au bus (arrêts de bus maintenus sur la Place).*

*En réponse à une question des RPE, M. Chaminant indique que la durée d'accueil de 10 min à chaque début de demi-journée (de 8h20 à 8h30 et de 13h50 à 14h) est réglementaire et ne peut être modifiée. M. l'Inspecteur ajoute que les enseignants engageraient leur responsabilité s'ils ouvraient le portail plus tôt.*

M. Chaminant propose la suppression de la phrase « Les enfants qui ne sont pas repris par leurs parents à la sortie des classes seront conduits à la garderie. »

Deux raisons à cette proposition :

M. Chaminant explique que , conformément au règlement type départemental, le règlement intérieur de l'école ne peut concerner que les modalités d'organisation du temps scolaire.

Par ailleurs, toujours conformément aux textes officiels, tout enfant âgé de plus de 6 ans peut quitter seul l'école à la fin de la demi-journée, comme cela est indiqué juste au-dessus dans le règlement intérieur. L'initiative d'une prise en charge autre (cantine, transport, garderie, étude,...) ne peut relever que de la décision des représentants légaux de l'enfant. Les enseignants assurent la sortie des classes et veillent avec bienveillance au départ des enfants de l'enceinte de l'école mais réglementairement, au-delà des horaires d'école de 12h le matin (11h30 le mercredi) et de 15h ou 16h30 le soir selon les jours, ils ne sont plus responsables des élèves. Le soir, il n'est donc pas de leur ressort de décider de mettre un élève à la garderie. M. Chaminant ajoute que le service de garderie n'est pas de sa responsabilité et que celui-ci étant payant, il pourrait y avoir malentendu avec une famille, ce qu'il ne souhaite pas. Il est donc nécessaire que l'information communiquée le matin (lors de l'appel effectué pour aider à l'organisation des services périscolaires) soit la plus précise possible.

*M. le Maire s'inquiète de ce changement et s'interroge sur sa responsabilité si un enfant reste sur le parvis.*

*Un membre des RPE déclare que la suppression de cette phrase peut occasionner un vide juridique et que M. le Maire a obligation de moyens en matière de sécurité.*

*Des membres des RPE rebondissent sur les difficultés pour récupérer les enfants à la fois à la maternelle et à l'élémentaire à la même heure ... ce qui peut occasionner un retard à la sortie des parents à l'élémentaire.*

*Mme Claveau s'inquiète également des conséquences de ce changement et craint une réaction en chaîne. Un membre des RPE indique qu'il faudra se pencher sur les modalités de sortie des élèves quand cette sortie s'effectuera côté mairie et que la garderie réintégrera temporairement les bâtiments scolaires (le temps des travaux de l'espace multi-accueil et du futur local garderie).*

M. Chaminant entend les questionnements de chacun mais souhaite rappeler à nouveau au bon sens de tous. Les enseignants veillent à la sortie des classes mais il appartient à chaque parent de s'assurer (par écrit, par téléphone, par message sur le répondeur) que la consigne de sortie soit communiquée à l'école, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

M. Chaminant propose de préciser la phrase suivante (partie en gras) : « Les enfants sont rendus à leur famille à l'issue des classes du matin ou de l'après-midi, sauf s'ils sont pris en charge par les services municipaux (restauration scolaire, temps d'activités périscolaires (TAP), garderie, ramassage scolaire, étude surveillée) **à la demande des familles.** »

*Les membres RPE rédigeront une communication à l'attention des familles au sujet de ce changement.*

\*Partie5 : il s'agit du volet sécurité, intégré au présent règlement intérieur. Chaque famille recevra une fiche annexe précisant les bons réflexes à avoir.

\*Partie6/art1 : M. Chaminant insiste sur l'interdiction des médicaments à l'école, sauf dans le cas de la mise en place d'un PAI.

Partie6/art3 : nouveau paragraphe. Il s'agit d'insérer une mention sur la charte d'utilisation d'Internet, dont le contenu est précisé en annexe.

Partie6/art4 : nouveau paragraphe. Un volet « sanctions » pour tout manquement au règlement intérieur de la part des élèves est intégré au règlement intérieur.

\*Partie7/art1 : le rôle des RPE est précisé.

VOTE du règlement intérieur (votants : 12 enseignants, 11 parents, 2 élus soit 25 voix possibles)

CONTRE : 2                      ABSTENTION : 0                      POUR : 23

**Le règlement intérieur de l'école est adopté.**

#### **4/ Bilan de rentrée, organisation pédagogique, projets des classes**

a/ Rentrée effectuée dans de bonnes conditions, pas de souci particulier.

A noter cependant que le poste d'aide administrative n'a pas été reconduit, contrairement à la demande de l'école, ce qui a occasionné et occasionne encore des difficultés de fonctionnement.

Les journées de décharge du directeur sont le lundi, le mardi et 18 mercredis dans l'année.

Actuellement, l'école compte 298 élèves répartis dans 12 classes de la façon suivante :

- 3 classes de CP à 21 ou 22 élèves (Mme Partimbene, Mme Kermène et M. Fournier qui remplace Mme Besse, titulaire du poste)
- 2 classes de CE1 à 24 élèves (Mme Vernaudeau et M. Soula)
- 2 CE2 à 26 et 27 élèves (M. Stortz et M. Duquéroix)
- 1 classe de CE2/CM1 de 24 élèves (M. Rébellac)
- 1 classe de CM1 à 26 élèves (Mme Eburderie)
- 1 classe de CM1/CM2 à 25 élèves (Mme Dutailly)
- 2 classes de CM2 à 29 élèves (M. Vuillerme et M. Chaminant/Mme Nivet assurant la décharge du directeur)

Depuis la rentrée 2016, les classes de CP/CE1/CE2 appartiennent au cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux) alors que les classes de CM1/CM2/6ème appartiennent au cycle 3 (cycle de consolidation).

b/ Résultats des évaluations diagnostiques CP / rentrée 2017

Dans le courant du mois de septembre, les acquis des élèves de CP ont été évalués dans le cadre d'une évaluation diagnostique nationale. Concrètement, il s'agissait, en début d'année, d'évaluer les compétences des élèves dans le domaine de la langue et dans celui des mathématiques. Les parents d'élèves ont été informés des résultats de leur enfant sous la forme d'entretiens individuels organisés par les enseignants de CP.

Les résultats anonymisés de tous les élèves de CP de l'école ont été adressés à Monsieur l'Inspecteur, à des fins de pilotage de l'action pédagogique, de la formation et de l'accompagnement des enseignants de la circonscription.

Résultats satisfaisants :            moyenne en français 78%  
    moyenne en mathématiques 85%

c/ L'aide aux élèves en difficulté peut se faire grâce à plusieurs moyens d'actions possibles :

\*différenciation pédagogique en classe

\*APC : Activités Pédagogiques Complémentaires : pour répondre à des difficultés ponctuelles ou pour apporter de la méthodologie aux élèves. Les APC peuvent aussi être des activités en lien avec le projet d'école.

\*Le PPRE (Plan Particulier de Réussite Éducative) permet une prise en charge des difficultés des élèves.

\*Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (type dys-) de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. A l'initiative de l'équipe enseignante et/ou de la famille, sa mise en œuvre requiert l'intervention et l'avis du médecin scolaire, personne ressource de ce dispositif.

\*Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) concerne tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap telle qu'elle est posée dans la loi de 2005. C'est la famille (ou le représentant légal) qui saisit la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). La personne ressource de ce dispositif est Mme Podavini, enseignante référente.

\*Des stages de réussite peuvent être organisés pendant les vacances scolaires de printemps et/ou d'été, en accord avec M. l'IEN et de M. le Maire, et sur la base du volontariat côté enseignant.

\*Les parents ont la possibilité de faire appel à la psychologue scolaire (Mme Pagnon), seule membre du réseau d'aide. La psychologue scolaire peut rencontrer l'élève, sa famille, faire un bilan.

d/ Projets et sorties des classes (liste non exhaustive)

|       |   |         |  |
|-------|---|---------|--|
| CP K  |   | CE2 D   | Projet artistique et culturel « Ecole et cinéma »<br>Rencontres sportives (jeux traditionnels, course Ekiden)  |
| CP P  | Projet lecture « Je lis, j'élis »<br>Projet artistique et culturel « Ecole et cinéma »<br>Rencontres sportives (jeux traditionnels, course Ekiden)<br>Participation au projet académique natation<br>Ateliers cuisine | CE2/CM1 | Projet lecture « Les Incorruptibles »<br>Projet artistique et culturel « Ecole et cinéma »<br>Rencontres sportives (jeux traditionnels pour les CE2, cross USEP, course Ekiden)<br>Concert JMF   |
| CP B  |   | CM1 E   | Projet artistique et culturel « Ecole et cinéma »<br>Projet culturel en partenariat avec le PNR<br>Projet lecture « Je lis, j'élis »<br>Lecture à la maternelle<br>Rencontres sportives (cross USEP, ...)  |
| CE1 V | Projet lecture « Je lis, j'élis »<br>Projet artistique et culturel « Ecole et cinéma »<br>Rencontres sportives (jeux traditionnels, course Ekiden)  | CM1/CM2 | Projet citoyen « La laïcité s'affiche »<br>Projet artistique et culturel « Ecole et cinéma »<br>Rencontres sportives temps scolaire ou hors temps scolaire (journée du sport scolaire, cross USEP, cross départemental ...)<br>Projet scientifique en partenariat avec l'ENSIL   |
| CE1 S | Participation au projet académique natation   | CM2 V   | Projet citoyen « La laïcité s'affiche »<br>Projet mathématique Math sans frontière en partenariat avec une classe de 6ème<br>Rencontres sportives (cross USEP, ...)  |
| CE2 S | Projet lecture « Je lis, j'élis »<br>Rencontres sportives (course Ekiden)<br>Participation au projet académique natation  | CM2 C   | Projet artistique et culturel « Ecole et cinéma »<br>Projet lecture Prix Passerelle en partenariat avec une classe de 6ème<br>Projet mathématique Math sans frontière en partenariat avec une classe de 6ème<br>Projet scientifique « Ecoloustics » (transition énergétique)<br>Rencontres sportives temps scolaire ou hors temps scolaire (cross USEP, cross départemental ...)<br>Ateliers cuisine |

## 5/ Projet d'école et DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)

### \*Projet d'école

L'année scolaire 2017/2018 donnera lieu à l'élaboration d'un nouveau projet d'école pour la période 2018/2022, lequel sera présenté et validé en conseil d'école. Dans ce but, un bilan du précédent projet d'école (dont M. Chaminant rappelle les principaux axes) est nécessaire. Ceci a fait l'objet d'un travail en équipe pédagogique.

M. Chaminant évoque notamment les points positifs concernant le partenariat avec la commune sur plusieurs actions.

Il invite les membres du conseil à formuler toute remarque sur le bilan du projet d'école.

*Les membres des RPE pointent la non-reconduite de l'enseignement de l'allemand en CM2 dans le cadre de la bilangue de continuité anglais/allemand vers le collège.*

*M. Chaminant indique que cet enseignement, faute d'un nombre d'élèves suffisant et faute de personnel pour le mener, n'a pu être reconduit pour cette année scolaire ; néanmoins, cela n'est pas un obstacle à une demande de classe bilangue en 6ème.*

### \*DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)

Le DUERP est l'outil essentiel de la démarche de prévention dans les écoles, qui doit conduire à des améliorations concrètes des conditions de travail sur le terrain.

Le travail sur le DUERP permet d'identifier les situations de travail posant problème à la communauté scolaire et d'organiser dans le temps les actions de prévention qui sont mises en œuvre à l'échelle de l'école et de la circonscription, et d'enrichir les programmes annuels de prévention des DSDEN et des rectorats.

*A la demande d'un membre des RPE, M. Chaminant précise que ce dispositif concerne uniquement les risques professionnels, donc le personnel enseignant.*

*M. le Maire indique que ce dispositif existe également pour les équipes municipales.*

### **Présentation de la démarche :**

**Étape 1 : préparer la démarche** d'évaluation des risques liés aux équipements, aux installations et à l'environnement de travail, en collaboration avec la commune

**Étape 2 : évaluer les risques et proposer des actions de prévention**

**Étape 3 : mettre à jour le document unique d'évaluation des risques**

Cette initiative fera l'objet d'une formation auprès des directeurs d'école ; il s'en suivra un travail au sein des équipes, en partenariat donc avec la commune.

## 6/ Evaluation d'école

Le principe de cette évaluation est maintenu, il a été acté en conseil des maîtres durant l'année scolaire 2016/2017.

Des « observables » et des « observateurs » ont été notifiés en conseil des maîtres le lundi 19 juin 2017. Une nouvelle concertation était alors envisagée pour déterminer plus précisément le déroulement de cette évaluation d'école.

Sa mise en œuvre initialement prévue en octobre n'a pu se faire comme prévu, du fait des changements de directeur d'école et d'Inspecteur. Le contexte de rentrée (non-renouvellement du contrat d'aide administrative + stage de direction) n'y était pas non plus favorable. Les représentants des parents d'élèves seront informés de l'évolution de la démarche, conformément aux engagements fixés l'an passé.

*M. Hugon, IEN, confirme que cette évaluation n'est pas annulée. Compte-tenus des changements cités ci-dessus, il n'a pas souhaité précipiter les choses pour voir comment la situation évoluait et pour permettre à M. Chaminant de prendre ses marques. Il rappelle qu'une situation plus apaisante est meilleure pour le travail des enfants. De son avis, sans remettre en cause les compétences de l'ancienne directrice, la nomination d'un nouveau directeur apporte un regard nouveau et neutre sur la situation. Il ne veut pas stigmatiser l'école ; il demeure vigilant à la situation et souhaite rencontrer l'équipe pédagogique pour faire le point, en insistant sur le souci de construire un climat scolaire favorable au travail des élèves et des enseignants.*

*Sollicité par un membre des RPE, M. Hugon indique ne pas pouvoir donner à l'heure actuelle de précisions sur l'échéancier de la démarche.*

## 7/ Bilan de la coopérative scolaire

Mme Kermène, présidente de l'Association, présente un état financier de la coopérative scolaire.

A ce jour, le solde est de 7663,69€, soit 500€ de moins qu'à la même période en 2016.

La participation volontaire des familles à l'occasion de la rentrée 2017 a rapporté 830€ (très léger recul par rapport à la rentrée 2016).

Sur la base du solde global, chaque classe dispose d'un budget propre, décidé en conseil des maîtres : 12€ par élève (sans classe de découverte) / 16€ par élève (avec classe de découverte).

Ce budget classe peut être revu à la hausse en cours d'année scolaire si les comptes le permettent.

*M. Chaminant précise que l'école est vigilante aux sollicitations financières des familles (coopérative de rentrée, photo, tombola ...) et à leur étalement.*

## 8/ Exercices de mise en sécurité

### \*Incendie

Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le vendredi 22 septembre, sans souci particulier à signaler.

Un autre exercice, au moins, aura lieu en cours d'année.

### \*PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

Dans chaque école, un PPMS est rédigé et fait l'objet d'exercices de simulation. Ce plan prévoit les procédures à suivre en cas de risques majeurs. Il est composé de deux volets :

- « risque attentat-intrusion »

Un exercice de confinement en cas d'intrusion a été réalisé le lundi 9 octobre en présence des services de la commune et de membres de la gendarmerie.

Observation : le signal d'alerte utilisé (sifflet) n'est pas adapté.

Une réflexion est amorcée avec la municipalité pour trouver un moyen d'alerte plus efficace et adapté à notre contexte scolaire.

Un autre exercice est envisagé en cours d'année.

- « risques majeurs »

Un exercice « confinement » face aux risques majeurs sera programmé en début d'année 2018. Il prévoit un regroupement des élèves dans le réfectoire où se trouve du matériel prévu à cet effet.

Chaque famille sera destinataire d'une note d'informations, précisant les bons réflexes à avoir en cas de déclenchement du dispositif.

*M. Chaminant précise que la mise à jour du PPMS (validé par M. l'Inspecteur) représente un travail très conséquent afin d'assurer au mieux la sécurité des enfants.*

## 9/ Les rythmes scolaires

C'est un sujet qui a déjà fait l'objet d'échanges l'an passé notamment lors du dernier conseil d'école puisqu'il faisait suite à des modalités d'assouplissement des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, sur fond de débats au niveau national sur le coût des activités périscolaires introduites par la réforme de 2013.

Le conseil d'école a dans ses attributions la possibilité de proposer une organisation de la semaine scolaire sur 8 ou 9 demi-journées, les contraintes non-négociables étant de ne pas avoir plus de 24h d'enseignement hebdomadaire, pas plus de 6h de cours sur une journée et pas plus de 3h30 de cours par demi-journée.

Toute proposition d'organisation doit faire l'objet d'un consensus entre la communauté éducative (conseils des deux écoles publiques) et les collectivités locales (commune et communauté de communes) avant saisine des services de la DSDEN pour examen de la demande au regard de différents critères (respect du temps d'enseignement, cohérence avec le PEDT, cohérence avec les modalités de transport scolaire notamment).

La commune et la communauté de communes ont entamé une réflexion sur ce point, laquelle doit être formalisée lors de la réunion du comité de pilotage des rythmes scolaires (14 novembre), dans l'optique de la rédaction du nouveau PEDT de la commune (l'actuel s'arrêtant en juin 2018).

*M. le Maire précise qu'un questionnaire élaboré en Conseil Communautaire sera adressé très rapidement aux familles pour recueillir leur avis sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018. Concernant les TAP, il indique ne pas avoir d'information sur le renouvellement du fond d'amorçage. M. le Maire propose un conseil d'école extraordinaire en décembre ou début janvier pour anticiper au mieux les préparatifs de la rentrée 2018.*

*Les représentants des parents d'élèves proposent également un questionnaire à diffuser auprès des parents d'élèves de l'école ; cela sera précisé lors de la réunion du comité de pilotage des rythmes scolaires.*

*M. Chaminant aurait souhaité des informations plus précises du Ministère pour permettre au conseil d'école d'avoir un cadre de réflexion.*

*M. Hugon indique que la volonté du Ministère est de laisser les collectivités agir et choisir en tenant compte des décisions des différents acteurs concernés.*

Un conseil d'école extraordinaire est donc envisagé dans les semaines à venir pour voter l'organisation de la semaine scolaire à 8 ou 9 demi-journées pour la rentrée 2018.

## **10/ Bilan des TAP**

M. Gudin, coordonnateur TAP, dresse un bilan très positif.

Le taux de participation est de 98%. Il met en avant la pluridisciplinarité des activités proposées, tant sur le plan culturel que sportif.

La communication est très bonne avec les enseignants et les parents.

## **11/ Remerciements**

M. Chaminant, au nom de l'équipe enseignante, tient à remercier :

- l'Amicale pour l'ensemble de ses initiatives qui contribuent à soutenir les actions de l'école (loto, marché de Noël et autres manifestations à venir)
- les Représentants des Parents d'Elèves pour leur disponibilité et leur aide à l'organisation des élections ; ainsi que pour le pot organisé à l'issue du conseil.
- la Municipalité pour la disponibilité des différents agents, pour les différents travaux réalisés dans l'école pendant l'été ou depuis la rentrée.

## **12/ Questions diverses transmises et relayées par les Représentants des Parents d'Elèves**

### ● Garderie :

- Plusieurs parents ont questionné les RPE concernant quelques comportements inadaptés de la part d'adultes. M. le Maire et Mme Claveau indiquent qu'il y a eu discussion et recadrage avec les personnes concernées et qu'ils sont attentifs à l'évolution de la situation.

- Concernant le manque d'équipements à la garderie (jeux de société, tables...), M. le Maire et Mme Claveau répondent que des achats de jeux ont été réalisés mais que l'investissement en mobilier a été limité du fait des travaux à venir dans l'espace multi-accueil. Néanmoins, la mairie va faire le nécessaire pour des tables supplémentaires. L'objectif demeure de rendre cette garderie agréable.

- Au sujet d'une extension des horaires d'ouverture de la garderie (7h15 le matin et 18h45/19h le soir), M. le Maire répond qu'il est envisageable d'ouvrir plus tôt la garderie, dès 7h15, pour répondre en particulier au besoin des parents travaillant sur Limoges. Cela lui semble plus compliqué pour le soir car la journée de l'enfant pourrait devenir très longue et cela ne concernerait que quelques familles. Pour une ouverture dès 7h15, cela pourrait se faire dès cette année scolaire sans augmentation du tarif.

*L'équipe enseignante demande malgré tout aux parents d'être vigilants sur la durée passée par les enfants à l'école et sur le nécessaire repos/sommeil qu'il en résulterait.*

- Les tarifs de la garderie ont été communiqués dans les documents de rentrée, distribués par le service périscolaire. Un affichage est également prévu.

- Les RPE demandent une amélioration de l'éclairage public entre l'école et la garderie (passage au niveau du lavoir).

### ● Cantine :

- Concernant « un manque très régulier de nourriture », les élus se disent très surpris. Le choix des entrées et/ou des desserts peut naturellement être plus restreints en fin de service. Cela fait partie des impondérables de la restauration collective. Mme Claveau insiste sur la qualité des repas préparés en partenariat avec une diététicienne, repas presque intégralement préparés sur place.

*Pour permettre de garantir le choix, un membre des RPE demande si les enfants pourraient choisir leur menu 1 à 2 mois avant. M. le Maire répond que cela n'est pas possible.*

- Concernant la facturation, Mme Claveau explique que les repas ne sont pas facturés lors des sorties scolaires (avec pique-nique des familles). Le forfait cantine a été réalisé en tenant compte d'un certain nombre de sorties sur l'année. Les tarifs ont connu une petite augmentation.

- Suite à une demande de la part d'un membre des RPE, celui-ci a assisté à un temps de cantine.

Celui-ci nous livre quelques remarques : beaucoup de bruit, « coin calme » pas du tout reposant, personnel remarquable de patience et d'attention ... Il préparera un bilan de ses observations et des propositions d'amélioration avec l'équipe des RPE en vue d'une rencontre avec la municipalité.

*M. le Maire précise que des mesures de bruit ont déjà été effectuées dans différents espaces municipaux et des aménagements apportés (piscine, salle de musique notamment). Pour le restaurant scolaire, les mesures enregistrées se situaient en-dessous du seuil à partir duquel des aménagements seraient efficaces.*

● L'école :

- L'augmentation de l'amplitude horaire de l'école le matin (accueil de 8h10 à 8h30) : cela n'est pas possible (voir ordre du jour n°3, consacré au règlement intérieur).

- Concernant les aménagements des salles de classe (rideaux, informatique), tout est à jour.

- L'évaluation de l'école / voir ordre du jour n°6

- Le financement des différents projets des classes.

L'école dispose des fonds de la coopérative scolaire (voir ordre du jour n°7). Les classes bénéficient également de la subvention allouée par l'Amicale des BoutEnTrain et d'un budget transport de la mairie. L'annulation de la fête d'école en juin 2017 et donc l'absence de la recette liée à cette manifestation ne doivent pas susciter d'inquiétude.

● Point sur les travaux :

- Concernant les différents travaux (parking, garderie....) prévus dans l'environnement de l'école, M. le Maire présente un document reprenant les différentes tranches de travaux :

\* passage Wilson du 6 novembre 2017 au 28 février 2018

\* rue Clancier du 27 novembre 2017 au 30 mars 2018

\* place de la mairie (partie basse) du 3 avril 2017 au 31 juillet 2018

Ce document fera l'objet d'un affichage. Une information sera également communiquée aux familles concernant les travaux dans la rue Clancier (circulation et stationnements interdits).

Les travaux à l'espace multi-accueil et dans la maison voisine qui accueillera ultérieurement la garderie sont en cours d'études ; durant la phase transitoire, la garderie regagnera les locaux scolaires. Cela fera l'objet d'une communication ultérieure.

- Au sujet des passages piétons et le cheminement piéton aux abords de l'école, M. le Maire précise qu'ils sont maintenus et sécurisés durant les phases de travaux décrites ci-dessus. Il saisira les services techniques concernant le rafraîchissement des peintures, la demande de tracés entre l'aire de jeux et l'école et la mise en marche de l'éclairage entre le gymnase et le lavoir pour accéder à la garderie.

● Les rythmes scolaires :

-Questionnement des RPE pour la prochaine rentrée / voir ordre du jour n°9

Fin de la séance 21h50

Fait à Aix sur Vienne, le 24/11/2017

M. CHAMINANT  
Directeur de l'école  
Président du conseil d'école

Mme PARTIMBENE  
Enseignante  
Secrétaire de séance